

# SPORTIVE SENIORS & JEUNES

*Réunion du Lundi 6 Novembre 2017*

Président des Compétitions : M. BEGON

Présents : MM. HERMEL, CHABAUD

Excusés : MM. LOUBEYRE, AURIAC, JOYON

### **REPORT DE MATCHS** **JOURNEE DU 12 NOVEMBRE 2017**

En raison des rencontres comptant pour le 7<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France, les matchs ci-après de championnat, programmés pour les 11-12 novembre 2017, sont reportés à une date ultérieure :

#### **REGIONAL 1 :**

##### **Poule B :**

- n° 20949.1 : Hauts Lyonnais / S.C. Cruas
- n° 20950.1 : F.C. Cluses Scionzier / F.C. Echirrolles

#### **REGIONAL 2 :**

##### **Poule C :**

- n° 21393.1 : Domtac F.C. / F.C. La Tour St Clair
- n° 21394.1 : Bron Grand Lyon / F.C. Veyle Saône
- n° 21395.1 : F.C. Villefranche 2 / E.S. Tarentaise

##### **Poule D :**

- n° 21247.1 : A.S. St Priest 2 / Seyssinet A.C.
- n° 21250.1 : Aubenas Sud Ardèche / Vallée du Guiers

##### **Poule E :**

- n° 21314.1 : U.S. Feurs / F.C. Vallée de Gresse

#### **REGIONAL 3 :**

##### **Poule F :**

- n° 21801.1 : F.C. Valdaine / G.S. Dervaux Le Chambon Feugerolles

### **INFORMATIONS**

#### **HORAIRE DES MATCHES** (ARTICLE 31 des R.G. de la LAuRAFoot))

Les Clubs peuvent se mettre d'accord entre eux pour avancer une rencontre ou la déplacer au cours du même week-end (en aucun cas la reporter). La demande doit être déposée à la Ligue le lundi midi de la semaine précédant celle de la rencontre, soit 12 ou 13 jours avant, par Footclubs.

Merci de bien respecter ces dispositions.

#### **ATTENTION**

En période hivernale et à partir du dimanche 29/10/2017, le changement d'horaire est intervenu :

14h30 pour le match principal

12h30 pour un lever de rideau

### **COMMISSION REGIONALE D'APPEL REGLEMENTAIRE (DU 17 OCTOBRE 2017)**

Pris acte de la décision de ladite Commission :

**R2 – Poule C** - Match n° 21347.1 : AMBERIEU F.C. / AMPHION PUBLIER C.S. de la 1<sup>ère</sup> journée de championnat : **à rejouer à une date ultérieure.**

#### **LICENCES DEMATERIALISEES**

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes rappelle aux clubs qu'à partir de la saison 2017/2018 les licences des joueurs ne sont plus éditées en version papier.

Aussi, lors des rencontres où la F.M.I. n'est pas en vigueur ou ne fonctionne pas, les Clubs auront la possibilité, pour assurer la vérification de l'identité des joueurs, de présenter les licences dématérialisées depuis l'application « FOOTCLUB COMPAGNON » disponible sur smartphone ou tablette. Ce support devient une présentation officielle.

L'application FOOTCLUB COMPAGNON pouvant elle aussi ne pas fonctionner, il est vivement conseillé aux Clubs d'imprimer un listing des licences avec photo sur papier libre en suivant la procédure suivante via « FOOTCLUBS » :

- Aller sur le menu « Licences »
- Cliquer sur l'onglet « Editions et extractions »
- Cocher « Edition licenciés »
- Choisir la catégorie
- Cocher le format « Listes licences matches »
- Valider
- Une fois le téléchargement terminé, cliquer sur « Edition licences » et imprimer le document.

#### **REPLACEMENT DES JOUEURS** (ARTICLE 28 DES R.G. DE LA LAuRAFoot)

Précisions pour les compétitions de Ligue :

« ..... Pour toutes les catégorie » d'âge, le nombre de changements autorisés au cours des dix dernières minutes du temps réglementaire, ainsi qu'au cours de la seconde période de la prolongation éventuelle est limité à deux par équipe. Les changements sont gérés par l'Arbitre.

« Tous les joueurs ou joueuses figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'Arbitre..... »

#### **ARBITRES, DELEGUES.**

Penser bien dans vos rapports concernant les cartons jaunes et rouges de bien mentionner les numéros de maillots, les noms et prénoms des joueurs concernés.

#### **F.M.I. – FEUILLE DE MATCH**

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI **dès la fin de la rencontre**

Pour les Clubs jouant le **samedi**, le faire immédiatement, **ne pas attendre le dimanche soir.**

Pour les Officiels et les Clubs, n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre.

Attention aux amendes financières. Merci de votre compréhension.

**Permanence téléphonique pour la FMI le week-end : Mr CHABAUD au 06-88-29-45-46, voir le site internet de la LAuRAFoot.**

### **COURRIERS DES CLUBS**

#### **REGIONAL 2**

##### **POULE A**

**A.S. CHADRAC** : le match n° 23789.1, A.S. Chadrac / S.C. Saint Pourçain sur Sioule se jouera le samedi 18/11/2017 à 18h00.

##### **POULE B**

**U.S. BRIOUDE** : Le match n° 23846.1, US Brioude / Chamalières FC 2, se jouera le vendredi 10/11/17 à 20h00 au stade Docteur Jalenques.

**AMBERT F.C.-U.S.** : Le match n° 23857.1, Ambert F.C.-U.S. / U.S. Vallée de l'Authre, se jouera le dimanche 19/11/2017 à 15h00.

#### **AMENDES**

Non transmission de la FMI ou non saisie des résultats avant le dimanche 20h00. Amende : 25,00€

R2 - Poule B (23843.1) U.S. MONISTROL SUR LOIRE

R3 - Poule H (21924.1) F.C. DOMBES BRESSE

Coupe LAURA – 4<sup>ème</sup> Tour (25832.1) Ent. F.C. SAINT AMANT ET TALLENDE

U15 - Promotion, Poule A (20634.1) O. SAINT ETIENNE

U15 - Promotion, Poule B (20699.1) MANIVAL SAINT ISMIER

***Cette décision est susceptible d'appel, devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.***

Le Secrétaire,

JP HERMEL